

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/07/08/**7**

portant sur

Le projet de self-stockage et de services supports appelé « INNBOX PRO »

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 08 juillet 2024

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur Matthieu BERILLE, Chef de pôle adjoint Economie, entreprises, emploi et compétences, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VIANO Emmanuelle, Membres Élus Titulaires.

38 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Mesdames GASTAUD Fabienne - Vice-Président et BRUT Karine - Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, DUMAS Philippe, GRECH Stéphane, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, MANE Jean, MARTINON Martine, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires**.

Messieurs FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, Membres Associés,

Madame et Messieurs BALDET Christophe, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, WIDUCH Jean-François, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Madame et Messieurs ALZINA Claude, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, REBUFFEL Claudine, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**



EXPOSE PREALABLE

INNBOX PRO est un concept novateur de self-stockage et de services supports, créé sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des TPE et PME locales.

Il permet de répondre à 4 problématiques des entreprises :

- ✓ Créer des espaces d'activités et de stockage au plus près des besoins des entreprises ;
- ✓ Créer des espaces Intégrés pour répondre à tous les besoins fonctionnels;
- ✓ Créer des espaces modulables et sécurisés;
- ✓ Offrir un bouquet de Services logistiques et administratifs.

INNBOX PRO est un partenaire stratégique dédié au succès des TPE et PME du territoire qui a sollicité la CCINCA pour être partenaire de plusieurs projets sur le territoire maralpin.

Dans ce cadre, il est proposé la création :

- ✓ D'une société civile en charge de porter l'immobilier pour chaque projet, dans laquelle la CCINCA aurait 90% des actions ;
- ✓ D'une société commerciale dédiée à l'exploitation de l'activité dans laquelle la CCINCA aurait 35% des actions.

Par ailleurs, conformément aux missions des Chambres de commerce et d'industrie visées à l'article L 710-1 du Code de commerce et afin de répondre aux besoins des TPE et PME du territoire clientes d'INNBOX PRO, la CCINCA proposera un **bouquet de services** comportant notamment :

- ✓ Des formalités d'entreprise;
- ✓ Des services juridiques de 1er niveau;
- ✓ Une domiciliation d'entreprise;
- ✓ Un centre d'appel externalisé.

La programmation annuelle d'ateliers thématiques (création d'entreprise, cyber sécurité, numérique, facturation électronique,...) et des permanences des conseillers CCINCA seront également prévues dans ce cadre.

Un **1**er **site d'implantation** est pressenti : le site CHABAUD, à Cannes, d'une surface de 4389 m2 pour 308 boxes de stockage.

VUS

- Les articles L 710-1, R712-7 et R712-8 du Code de commerce ;
- L'article 48 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- Les délibérations du Bureau en date du 06 novembre 2023 et du 05 février 2024;
- L'avis favorable de la Commission des finances en date du 08 février 2024 ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 1er juillet 2024 ;
- L'avis favorable de la Commission des finances du 03 juillet 2024.



CONSIDERANT

- L'exposé préalable ci-dessus ;
- Que ce projet entre dans la stratégie de la Direction Développement de la CCINCA et contribue à répondre aux besoins des TPE et PME du territoire maralpin ;
- Que conformément aux dispositions de l'article L 710-1 du Code de commerce, les chambres de commerce et d'industrie contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement du territoire consulaire ainsi qu'au soutien des entreprises;
- 🕓 Les caractéristiques du « bouquet de services » proposé par la CCINCA présentées en séance ;
- Que les objectifs du projet sont les suivants :
 - Répondre à la **problématique de locaux d'activités** pour les entreprises du territoire, qui constitue l'un des **enjeux de la Mandature**;
 - Valoriser l'image de la CCINCA par la création de locaux adaptés aux besoins des TPE/PME du territoire;
 - Investir dans un secteur à forte valeur ajoutée;
 - Déployer des projets utiles aux TPE/PME sur tout le territoire maralpin.
- 🔖 Que par sa décision en date du 06 novembre 2023, le Bureau de la CCINCA a :
 - AUTORISE la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment habilitée par ses soins, à mener les discussions avec le groupe SHAM Invest et à étudier en conséquence le projet de constitution d'une filiale dédiée;
 - AUTORISE la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment mandatée par ses soins, à éventuellement effectuer des démarches avec des partenaires potentiels, métiers ou opérationnels, pour étudier le projet de constitution d'une filiale dédiée et les opérations immobilières qui en découlent;
- Que par sa décision en date du 05 février 2024, le Bureau de la CCINCA a délégué au Président de la CCINCA la validation des partenariats et orientations contenus dans les études, comptes d'exploitation prévisionnels et structures juridiques présentés en séance;
- Que la Commission des finances a rendu un avis favorable lors de sa séance du 08 février 2024 pour la validation des partenariats et orientations contenus dans les études, comptes d'exploitation prévisionnels et structures juridiques;
- Que le Bureau a rendu un avis favorable à la poursuite de ce projet lors de sa séance du 1er juillet 2024;
- Que la Commission des finances a rendu un avis favorable à la poursuite de ce projet lors de sa séance du 03 juillet 2024;
- Que conformément à l'article 48 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, l'Assemblée Générale dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA;
- Que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle avant son exécution, en application des articles R712-7 et R712-8 du Code de commerce.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- > AUTORISENT la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment habilitée par ses soins, à créer, le cas échéant, une société civile d'investissement et/ou une société d'exploitation INNBOX PRO et/ou toute société nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- > AUTORISENT la CCINCA, représentée par son Président ou toute personne dûment mandatée par ses soins, à créer, le cas échéant, une SCI pour le projet Chabaud;
- > DELEGUENT au Président de la CCINCA la validation des partenariats et orientations contenus dans les études et structures juridiques présentées.

Etant précisé que la délibération de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle, en application des articles R712-7 et R712-8 du Code de commerce.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62

Nombre de déports 0

Nombre de participants au vote : 38 (quorum : 32, atteint)

Nombre de votes exprimés: 33

Abstention: 5 Contre: 0 Pour: 33

Nice, le 08 juillet 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

